



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada



Rapport financier trimestriel

pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024





Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ce rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et les rapports financiers trimestriels précédents.

Une description sommaire des programmes de Parcs Canada se trouve à la [Partie II du Budget principal des dépenses](#), et une description détaillée est disponible à la [Partie III – Plans ministériels](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe. Toutefois, il a été examiné par le Comité de vérification externe indépendant de Parcs Canada.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par Parcs Canada, conformément au Budget principal des dépenses et des budgets supplémentaires des dépenses (B) pour l'exercice 2024-2025. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

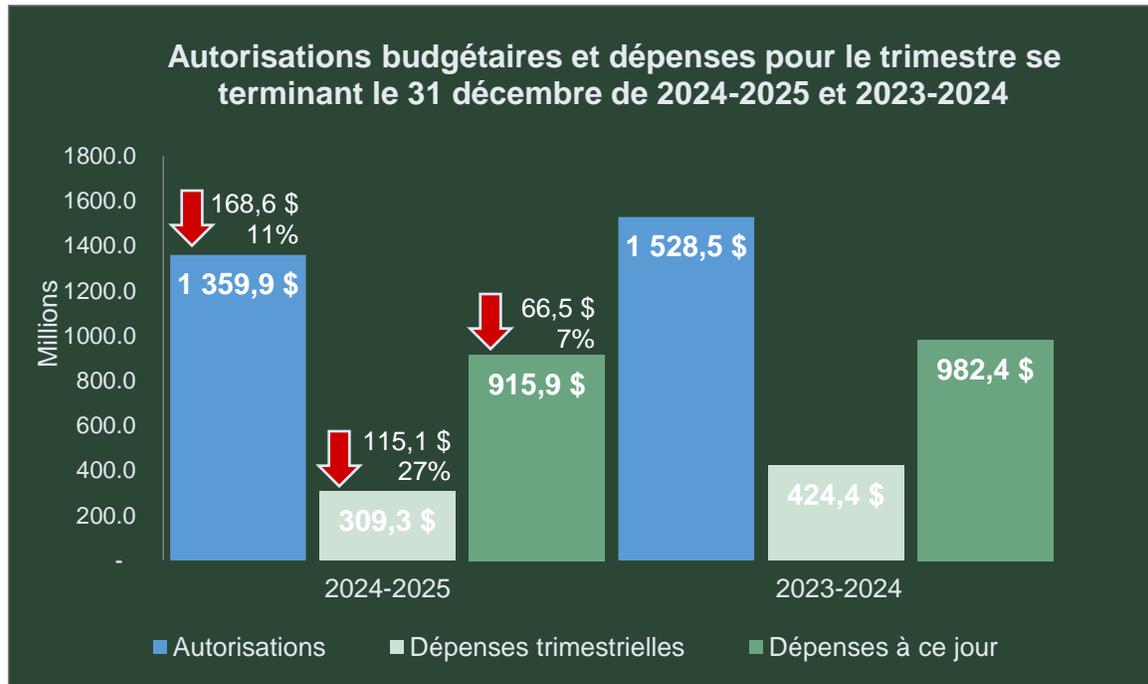
Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Parcs Canada utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.



Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente les résultats financiers et le cumul annuel pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2024 et explique les variations comparativement à la même période de l'exercice précédent.





État des autorisations (tableau 1)

Autorisations disponibles pour l'exercice

Ce rapport trimestriel tient compte des crédits disponibles provenant du Budget principal des dépenses de 2024-2025, le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2024-2025, les ajustements de rémunération supplémentaires et l'autorisation de dépenser non utilisée de 2023-2024. À la même période l'année dernière, les crédits disponibles comprenaient le Budget principal des dépenses de 2023-2024, le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2023-2024, les ajustements de rémunération supplémentaires et l'autorisation de dépenser non utilisée de 2022-2023.

Au 31 décembre 2024, le total des autorisations budgétaires disponibles de Parcs Canada pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 représente une diminution de 168,6 millions de dollars (soit onze pour cent) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent (les autorisations étant passées de 1 528,5 millions de dollars à 1 359,9 millions de dollars). Cette variation est causée principalement par les éléments suivants :

- 1) Une augmentation permanente des autorisations de dépenser en raison de l'élément suivant :
 - 10,0 millions de dollars liés à un ajustement permanent des autorités pour les revenus.
- 2) L'augmentation permanente des autorisations de dépenser est compensée par les diminutions suivantes :
 - 83,6 millions de dollars liés au financement limité dans le temps pour le programme de biens immobiliers et d'actifs (incluant 24,3 millions de dollars liés au Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona);
 - 31,7 millions de dollars liés à un montant reporté moins élevé de l'année précédente pour poursuivre des travaux en lien avec des priorités ministérielles;
 - 23,7 millions de dollars liés au recentrage des dépenses gouvernementales; et
 - 30,1 millions de dollars pour les autres diminutions nettes liées au financement temporaire:
 - 15,4 millions de dollars liés à la création de l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga et à l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits;
 - 4,4 millions de dollars liés à la mise en œuvre des accords sur les droits et la réconciliation au Canada atlantique;
 - 3,9 millions de dollars liés à la préparation et à la capacité de réponse aux incendies de forêt;
 - 3,7 millions de dollars liés à l'initiative de renforcement du patrimoine naturel bonifié; et
 - 2,7 millions de dollars liés au plan d'action du parc national Wood Buffalo et au bison des bois.

Autorisations utilisées durant le trimestre

Au cours du troisième trimestre de 2024-2025, les dépenses budgétaires nettes totales se sont élevées à 309,3 millions de dollars, comparativement à 424,4 millions de dollars pour la même période en 2023-2024, soit une diminution de 115,1 millions de dollars (soit vingt-sept pour cent).

Le tableau 1 fournit de l'information sur les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et utilisées au cours de ce trimestre.



Dépenses budgétaires par article courant (tableau 2)

Dépenses prévues par article courant

Le total des dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 a diminué de 168,6 millions de dollars (soit onze pour cent) par rapport à l'exercice financier précédent. Les diminutions sont principalement observées dans les dépenses prévues des postes acquisition de terrains, de bâtiments et travaux ainsi que réparation et entretien, en raison de la réduction dans le financement du programme de biens immobiliers et d'actifs et dans les autres subventions et paiements, en raison de la diminution du financement du compte des nouveaux parcs et lieux historiques.

Dépenses par article courant

Comme il est indiqué au tableau 2 (dépenses budgétaires par article courant), la diminution de 115,1 millions de dollars par rapport au même trimestre de l'année précédente s'explique principalement par les diminutions suivantes :

- 81,7 millions de dollars en autres subventions et paiements principalement dû au moment des dépôts de fonds dans le compte des nouveaux parcs et lieux historiques;
- 19,8 millions de dollars en acquisition de terrains, de bâtiments et travaux en grande partie dû aux rénovations de la route 114 au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'aux routes 430, 431 et 436 à Terre-Neuve en 2023-2024. Cette diminution s'explique également par le moment des paiements pour les projets en cours; et
- 16,5 millions de dollars en personnel principalement en raison des paiements rétroactifs et des paiements forfaitaires versés à la suite de la ratification de la convention collective en 2023-2024.

Compensée par l'augmentation suivante :

- 6,9 millions de dollars en services professionnels et spéciaux principalement dû à la remise en état de lieux contaminés de Jasper après le complexe d'incendies de forêt.

Nouveaux parcs et lieux historiques (tableau 3)

Les dépenses pour les nouveaux parcs et lieux historiques au cours du troisième trimestre se terminant le 31 décembre 2024 ont augmenté de 2,7 millions de dollars (soit vingt-huit pour cent) par rapport à l'exercice financier précédent. Le montant total disponible au début de l'année a augmenté de 53,9 millions de dollars (soit trente-quatre pour cent) par rapport à l'année précédente.

Le tableau 3 fournit de l'information sur le compte des nouveaux parcs et lieux historiques disponibles aux fins d'utilisation et utilisés au cours de ce trimestre.



Risques et incertitudes

Les changements climatiques

Si le climat change conformément aux prévisions, l'intégrité des écosystèmes, du patrimoine culturel et de l'infrastructure, ainsi que la continuité des services aux Canadiens, pourraient être considérablement compromises. Ceux-ci peuvent être irrémédiablement endommagés, notamment par des perturbations causées par des phénomènes météorologiques extrêmes et des feux de forêt plus fréquents et plus graves, entraînant la perte d'habitat et de patrimoine culturel, l'extinction et la disparition d'espèces, ainsi que des dommages ou la destruction d'infrastructures, y compris d'infrastructures essentielles à la sécurité publique.

Cadre juridique et réglementaire des droits autochtones

Dans un paysage juridique en évolution, Parcs Canada détient potentiellement des responsabilités éventuelles en matière de droits autochtones et ancestraux qui présentent un risque financier et matériel important pour Parcs Canada et les sites qu'il a un rôle à jouer dans l'administration. L'évolution continue de la jurisprudence pourrait entraîner une augmentation des obligations et des responsabilités juridiques qui pourraient avoir un impact négatif important sur les relations de Parcs Canada avec les peuples, les communautés et les organisations autochtones ainsi que sur la gestion des sites que Parcs Canada a un rôle à jouer dans l'administration. Les impacts négatifs pourraient être particulièrement prononcés dans les endroits présentant des passifs éventuels importants et un manque de mesures d'atténuation, comme les mesures préconisées par la politique d'intendance autochtone.

Modernisation numérique

Parcs Canada risque de ne pas être en mesure de fournir des services essentiels et non essentiels aux Canadiens en raison du vieillissement de la technologie de l'information et d'un important déficit de gestion de l'information. Les inégalités en matière de cybersécurité et de sécurité informatique physique à travers le pays, dans un contexte de menaces en constante évolution, associées à des systèmes décentralisés et à des besoins divers et complexes, compliquent les efforts d'atténuation des risques. Ce risque met en péril les services essentiels de sécurité publique, la gestion des actifs et l'intégrité des données, et a une incidence sur la réalisation du mandat principal de Parcs Canada, la coordination à l'échelle de l'entreprise et le service au Parlement.

Durabilité des actifs

Il existe un risque que la détérioration de certaines parties du portefeuille d'actifs de Parcs Canada en raison du vieillissement des infrastructures et d'un financement inadéquat, ainsi que des impacts du changement climatique, entraîne la compromission de la sécurité du personnel et du public, la perte du patrimoine culturel, l'obstruction des voies de transport et l'accès du public. Grâce à la recapitalisation des actifs, il existe également une possibilité d'intégrer les technologies vertes et la résilience climatique dans les actifs, contribuant ainsi aux priorités du gouvernement du Canada.

Viabilité financière

Les plans du gouvernement du Canada visant à réorienter les dépenses font en sorte que Parcs Canada risque de ne pas être en mesure de réaliser des réductions de dépenses et pourraient avoir une incidence sur sa capacité à offrir les services qui comptent le plus pour les Canadiens, ce qui aurait des répercussions négatives sur le passif financier de l'Agence. En réponse à ce risque, Parcs Canada a l'occasion de faire progresser l'innovation durable de ses services en appliquant une planification stratégique, financière et opérationnelle pour contribuer à ses priorités avec les ressources disponibles.



Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas de changements significatifs à signaler en ce qui concerne les opérations, le personnel et les programmes au cours de ce trimestre.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par

Ron Hallman
Président et directeur général de l'Agence

Parcs Canada
Gatineau, Canada
Date : 28 février 2025

Original signé par

Andrew Francis
Vice-président des finances et
dirigeant principal des finances

Parcs Canada
Gatineau, Canada
Date : 24 février 2025



Parcs Canada
État des autorisations – Tableau 1
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024 (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions	687 620	181 993	518 541	752 366	199 145	511 061
Crédit 5 – Dépenses en capital	339 751	67 263	152 689	380 517	82 612	184 621
Crédit 10 – Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	35 650	-	35 650	81 305	81 305	81 305
Autorisations législatives – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	63 469	15 867	47 601	64 573	15 812	47 437
Autorisations législatives – Dépenses qui équivalent aux recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada	233 398	44 191	161 404	249 757	45 543	157 958
Autorisations budgétaires totales	1 359 888	309 314	915 885	1 528 518	424 416	982 382

⁽¹⁾ N'inclus que les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.



Parcs Canada
Dépenses budgétaires par article courant – Tableau 2
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024 (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ⁽¹⁾	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 ⁽¹⁾	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	528 829	160 366	490 331	548 740	176 887	476 684
Transports et communications	16 054	5 140	13 823	14 002	4 879	15 268
Information	16 209	893	5 379	16 126	918	5 993
Services professionnels et spéciaux	153 349	45 422	104 333	161 932	38 502	99 039
Location	33 559	8 955	38 233	31 844	15 428	40 834
Services de réparation et d'entretien	37 434	5 987	11 100	73 978	4 795	12 298
Services publics fournitures et approvisionnements	102 198	12 702	39 754	110 502	13 984	42 085
Acquisition de terrains de bâtiments et travaux	281 328	44 510	104 854	329 930	64 306	137 317
Acquisition de machines et de matériel	41 588	7 892	18 332	47 989	8 505	20 816
Paiements de transfert	89 498	16 877	39 760	88 936	13 959	37 190
Frais de la dette publique	-	4	21	-	11	37
Autres subventions et paiements	59 842	566	49 965	104 539	82 241	94 820
Dépenses budgétaires totales	1 359 888	309 314	915 885	1 528 518	424 416	982 382

⁽¹⁾ N'inclus que les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.



Parcs Canada
Nouveaux parcs et lieux historiques – Tableau 3
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024 (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2024-2025		Exercice 2023-2024	
	Compte des nouveaux parcs et lieux historiques durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Compte des nouveaux parcs et lieux historiques pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Compte des nouveaux parcs et lieux historiques durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Compte des nouveaux parcs et lieux historiques pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024
Disponible au début de l'exercice		211 253		157 324
Recettes :				
Autorisations parlementaires	-	35 650	81 305	81 305
Produits sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	(3)	23
Dépenses	(5 823)	(17 451)	(3 156)	(9 647)
Disponible à la fin du trimestre		229 452		229 005